ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 16558

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Clergeau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les classes de premières et terminales scientifiques. L'association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG) salue le retour de cette discipline à titre obligatoire en terminale scientifique à la rentrée 2014, cependant le futur horaire de deux heures en première scientifique paraît insuffisant pour permettre l'enseignement de ces deux matières essentielles que sont l'histoire et la géographie. L'APHG demande donc un crédit horaire de cinq heures réparti sur les deux niveaux de première et de terminale scientifiques avec un enseignement de deux heures trente en classe de première dès la rentrée 2013. Compte tenu de l'importance de ces disciplines dans la formation des élèves et dans leur capacité à appréhender le monde qui les entoure, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quelle suite pourrait être réservée à cette revendication de l'APHG.

Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique, comme dans les autres séries préparant au baccalauréat, est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série sur l'ensemble du cycle terminal, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première sera également modifié. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de développer une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves, tout en préservant l'équilibre entre toutes les séries préparant au baccalauréat. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils ont été pris par arrêté du 7 janvier 2013 paru au Journal officiel de la République française du 23 janvier 2013 et ont fait l'objet d'une publication au bulletin officiel de l'éducation nationale n° 8 du 21 février 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Françoise Clergeau
Circonscription : Loire-Atlantique (2e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE16558

Numéro de la question : 16558
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 29 janvier 2013, page 954
Réponse publiée au JO le : 19 mars 2013, page 3069